

## Déclaration de protection des données relative à la consultation juridique de bexio

**Le traitement responsable de vos données personnelles est au cœur des préoccupations de Protekta. La présente déclaration de protection des données décrit la façon dont nous traitons les données personnelles, et à quelles fins.**

Par «traitement» des données personnelles, nous entendons ci-après notamment la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'utilisation, la modification, la communication, l'archivage, la suppression ou la destruction de données personnelles.

Par «données personnelles», nous entendons ci-après toutes les informations qui se rapportent à une personne identifiée ou identifiable (p.ex. nom, société, adresse, e-mail, numéro de téléphone).

Si vous communiquez à Protekta des données personnelles d'autres personnes (p.ex. de membres du personnel), veuillez renvoyer ces personnes à la présente déclaration de protection des données relative à la «consultation juridique de bexio» ou remettez-la-leur. Ne communiquez des données personnelles de tiers que si vous en avez le droit et que les informations sont correctes.

Pour des raisons de lisibilité, le présent document utilise la forme masculine, mais concerne les données de toute personne, quel que soit son genre.

### 1. Champ d'application de la présente déclaration de protection des données

La présente déclaration de protection des données s'applique à chaque traitement de données personnelles relevant des activités décrites ci-après. **Protekta Assurance de protection juridique SA**, Monbijoustrasse 5, 3011 Berne, est considérée comme «responsable» du traitement des données au sens de la législation sur la protection des données.

Cette entreprise est également désignée ci-après par «Protekta» ou par «nous».

Protekta est une société du Groupe Mobilière.

Veuillez noter qu'une déclaration de protection des données spécifique s'applique lors de l'utilisation du site Internet, disponible sur [www.protekta.ch/protectiondesdonnees](http://www.protekta.ch/protectiondesdonnees).

### 2. Contact

Pour toute question relative à la protection des données, veuillez prendre contact avec le service compétent à l'adresse suivante:

Protekta Assurance de protection juridique SA  
Concerne: Protection des données  
Monbijoustrasse 5  
3001 Berne  
E-mail: [datenschutz@protekta.ch](mailto:datenschutz@protekta.ch)

Vous avez le droit de contacter le conseiller à la protection des données du Groupe Mobilière, Bundesgasse 35, 3001 Berne. Toutefois, il nous sera plus facile de traiter efficacement vos demandes si vous utilisez les coordonnées indiquées ci-dessus.

### 3. Mise à disposition des données

La mise à disposition de certaines données personnelles est indispensable pour permettre l'exécution des prestations ou des obligations contractuelles de Protekta. Si vous ne souhaitez pas nous communiquer de données personnelles, il se peut que nous ne soyons pas en mesure de fournir nos prestations contractuelles. Veuillez en outre prendre note de vos droits énoncés au ch. 9.

### 4. Catégories de données personnelles

Les catégories de données personnelles suivantes, que vous nous avez communiquées, peuvent notamment être traitées:

- données clients telles que nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone, informations relatives à un litige ou à une question juridique;
- données concernant des tiers parties au litige, telles que nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone.

### 5. Finalités du traitement

Protekta traite vos données personnelles dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution du contrat d'assurance portant sur la «consultation juridique de bexio». Ce traitement s'effectue uniquement aux fins qui vous ont été indiquées ou qui ressortent des circonstances, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Vos données personnelles peuvent notamment être traitées aux fins suivantes:

- fourniture de la prestation de conseil (conseil juridique) dans le cadre du contrat d'assurance portant sur la «consultation juridique de bexio»;
- examen de la couverture d'assurance;
- conception et optimisation de produits et de processus;
- évaluation de données et tenue de statistiques;
- échange de données avec des prestataires de services;
- garantie du respect des prescriptions légales, réglementaires et internes;
- formation interne et à des fins de sécurité (p.ex. conversations téléphoniques enregistrées);
- maintien des activités opérationnelles;
- facturation et traitement;
- contestation des prétentions contre Protekta.

Les entretiens téléphoniques avec la consultation juridique peuvent être enregistrés et/ou écoutés simultanément par des supérieurs à des fins de supervision, pour garantir l'efficacité du service à la clientèle, pour des raisons d'assurance qualité ou de formation ou comme moyen de preuve.

En règle générale, les enregistrements des entretiens sont automatiquement supprimés au plus tard après 14 jours. En cas d'utilisation ultérieure des enregistrements (p. ex. pour des formations internes), votre numéro de téléphone, votre nom et votre prénom sont anonymisés.

## 6. Destinataires des données

Par «destinataire des données», nous entendons toute personne à laquelle des données personnelles sont transmises ou rendues accessibles. Il s'agit de prestataires de services qui traitent des données pour le compte de Protekta, dans le cadre de la «consultation juridique de bexio».

### Prestataires de services

Les prestataires de services (p. ex. de solutions informatiques) peuvent être amenés à traiter des données personnelles pour le compte de Protekta. Ils ont l'obligation contractuelle de respecter la législation en vigueur sur la protection des données ainsi que le secret et la confidentialité des informations. Ils peuvent traiter les données uniquement à des fins prédéfinies, et non pour leurs propres besoins.

La transmission de données personnelles à des destinataires situés à l'étranger n'est possible que si ces derniers sont soumis à une législation appropriée sur la protection des données.

Si des données sont transmises à un prestataire de services dans un pays où ce n'est pas le cas, le niveau approprié de protection des données est assuré par des garanties contractuelles ou, à titre exceptionnel, la transmission des données a lieu sur la base de votre consentement. Nous utilisons généralement à cet effet les clauses contractuelles types émises ou reconnues par la Commission européenne et par le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) (vous trouverez des informations complémentaires et une copie de ces clauses sur [https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/arbeit\\_wirtschaft/datenuebermittlung\\_ausland.html](https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/arbeit_wirtschaft/datenuebermittlung_ausland.html)), dès lors que le destinataire n'est pas déjà soumis à une réglementation légalement reconnue visant à garantir la protection des données et que nous ne pouvons pas nous fonder sur une clause d'exemption. Une exception peut s'appliquer en cas de procédure juridique à l'étranger, mais également dans des cas d'intérêt public prépondérant, ou si l'exécution d'un contrat nécessite une telle communication, si vous avez donné votre consentement ou s'il s'agit de données que vous avez rendues généralement accessibles et au traitement desquelles vous ne vous êtes pas opposé. Protekta est en droit de faire appel à des prestataires de services en Europe ou venant d'autres pays. Les données personnelles peuvent donc être traitées dans le monde entier. Veuillez vous adresser à nous si vous souhaitez obtenir une copie des clauses contractuelles types mentionnées ci-dessus.

## 7. Durée de conservation

Protekta traite vos données personnelles aussi longtemps que la réalisation des finalités susmentionnées l'exige. Vos données personnelles sont ensuite effacées ou anonymisées. Il est toutefois possible qu'elles continuent d'être traitées, par exemple

en raison d'obligations légales de conservation ou pour la durée durant laquelle des prétentions peuvent être formulées contre Protekta. La durée de conservation des données personnelles dépend principalement des délais de prescription légaux, c'est-à-dire de la durée pendant laquelle des prétentions peuvent être exercées contre Protekta.

## 8. Sécurité des données

Protekta met en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour protéger vos données personnelles contre les manipulations, la perte, la destruction ou l'accès par des personnes non autorisées. Ces mesures se fondent sur les normes internationales en vigueur. Elles sont régulièrement réexaminées et, si nécessaire, adaptées.

## 9. Droits des personnes concernées

Si vos données personnelles sont traitées par Protekta, vous pouvez, en application de la législation sur la protection des données, faire valoir en tout temps et gratuitement les droits énumérés ci-après:

- 9.1 Droit d'accès  
Vous avez le droit d'obtenir des renseignements sur le traitement de vos données personnelles par Protekta. Il vous faut pour cela adresser une demande de renseignements écrite à l'adresse indiquée sous le ch. 2, en joignant une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport.
- 9.2 Droit de rectification  
Protekta met tout en œuvre pour que vos données soient aussi exactes et à jour que possible. Si nous enregistrons malgré tout des données personnelles erronées vous concernant, nous nous engageons à les corriger à votre demande.
- 9.3 Droit d'opposition  
Vous avez le droit de vous opposer avec effet immédiat à tout traitement ultérieur de vos données personnelles qui n'est pas indispensable à l'exécution du contrat, qui ne résulte pas d'une obligation légale ou qu'aucun intérêt prépondérant de Protekta ne justifie.
- 9.4 Droit à la suppression des données et à la limitation du traitement  
Vous avez le droit de demander que vos données personnelles soient supprimées ou que leur traitement soit limité, dès lors que ce dernier n'est pas indispensable à l'exécution du contrat, ne résulte pas d'une obligation légale (obligations de conservation, etc.) ou n'est pas justifié par un intérêt légitime de Protekta.
- 9.5 Droit au transfert des données  
Dans certains cas, vous avez le droit de demander que vos données personnelles vous soient transmises dans un format électronique courant ou de les faire transférer et/ou remettre à un autre responsable (p. ex. une autre entreprise d'assurance).
- 9.6 Autres droits  
En cas de violation présumée de vos droits en matière de protection des données, vous pouvez vous adresser aux autorités de surveillance compétentes.

En Suisse, l'autorité de surveillance compétente est la suivante:

Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence  
Feldeggweg 1  
3003 Berne, Suisse

#### **10. Réserve de modification**

La présente déclaration de protection des données peut être adaptée aux dispositions légales en vigueur ou aux exigences concrètes du traitement des données. La version actuelle peut toujours être consultée sur le site Internet de bexio.

Dernière actualisation le 1<sup>er</sup> octobre 2023